

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE

384<sup>ième</sup> séance

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE, tenue le 7 décembre 2009 à 19 h 30, au Centre communautaire, situé au 100, rue de la Fabrique, conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec à laquelle session

Sont présents : M. Yvon Lafond, maire  
Mme Danielle Elliott, conseillère  
M. Gilbert Tremblay, conseiller  
Mme Germaine Leboeuf, conseillère  
Mme Diane Aubut, conseillère  
M. Mario Charest, conseiller  
M. Yves Vinette, conseiller  
M. René Roy, directeur général/secrétaire-trésorier

Les membres présents forment le quorum.

1. **Préliminaires**

1.1 **Mot de bienvenue**

1.2 **Adoption de l'ordre du jour**

**Ordre du jour**

1. Préliminaires
  - 1.1 Mot de bienvenue
  - 1.2 Adoption de l'ordre du jour
  - 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 novembre 2009 et de la séance extraordinaire du 23 novembre 2009
  - 1.4 Affaires découlant des procès-verbaux précédents
  - 1.5 Informations
    - 1.5.1 Liste des permis délivrés
    - 1.5.2 Statistiques
      - 1.5.2.1 Consommation électrique
      - 1.5.2.2 Consommation en eau
    - 1.5.3 Rapports du directeur des loisirs, de la vie communautaire et de l'aréna par intérim
  - 1.6 Correspondance
2. Administration générale
  - 2.1 Adoption des comptes
  - 2.2 Argent reçu
3. Période de questions
4. Demandes diverses
  - 4.1 ADIC
  - 4.2 Symposium de peinture Des fleurs et des jardins 2010
  - 4.3 Comité de gestion de l'Aréna Optimiste
  - 4.4 Les Grandes Retrouvailles 2010
  - 4.5 Comité organisateur du Salon de Noël
  - 4.6 Association de soccer Des Chenaux
  - 4.7 Le Compostelle québécois
  - 4.8 Programme d'assistance individuelle pour les personnes retraitées (Pair)
  - 4.9 Environnement jeunesse
  - 4.10 Société d'histoire de Sainte-Anne-de-la-Pérade
  - 4.11 L'équipe du Centre de pêche Les Grands-pères et du Casse-Croûte Le Poséidon

5. Bureaux municipaux
6. Calendrier 2010 des séances du conseil
7. Réaffectation budgétaire
8. Génératrice
9. Adoption du règlement numéro 2009-277 abrogeant le règlement numéro 397 relatif à l'enlèvement des matières résiduelles
10. Prévisions budgétaires 2010 de l'Office municipal d'habitation
11. Prévisions budgétaires 2010 de la Bibliothèque municipale Armand-Goulet
12. Prévisions budgétaires 2010 de la Corporation de transport adapté de Fran-Che-Mont
13. Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil
14. Adoption du règlement numéro 2009-280 autorisant la conclusion d'une entente modifiant l'entente relative à la Cour municipale commune de la Ville de Trois-Rivières
15. Facturation Groupe CLR
16. Avis de motion au règlement numéro 2009-281 fixant les taux des taxes et des tarifs pour l'exercice financier 2010 et les conditions de leur perception
17. Avis de motion au règlement d'emprunt numéro 2009-282 concernant les mises aux normes de l'eau potable
18. Séances extraordinaires du 21 décembre 2009
19. Rémunération et traitement des élus
20. Emprunt logements abordables (2004-228)
21. Entente entre le Club Optimiste et la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade
22. Demande à la MRC Des Chenaux
23. Mandat arpenteur-géomètre
24. Formation officiers
25. Rapport de comités
26. Autres sujets
  - a)
  - b)
  - c)
27. Période de questions
28. Clôture de la séance

2009-12-337

Il est proposé par Mario Charest, appuyé par Germaine Leboeuf, l'ordre du jour présenté est approuvé à l'unanimité et le point "Autres sujets" reste ouvert.

Adoptée.

### **1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 novembre 2009 et de la séance extraordinaire du 23 novembre 2009**

2009-12-338

Il est proposé par Danielle Elliott, appuyé par Diane Aubut les procès-verbaux sont approuvés à l'unanimité.

Adoptée.

### **1.4 Affaires découlant des procès-verbaux précédents**

#### **1.5 Informations**

##### **1.5.1 Liste des permis délivrés**

##### **1.5.2 Statistiques**

###### **1.5.2.1 Consommation électrique**

###### **1.5.2.2 Consommation en eau**

##### **1.5.3 Rapports du directeur des loisirs, de la vie communautaire et de l'aréna par intérim**

Les statistiques de consommation électrique et eau ont été déposées à la table du conseil.

## 1.6 Correspondance

### Ministère

Le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, monsieur Sam Hamad informe de l'ouverture de la période de mise en candidature du prix Hommage bénévolat-Québec 2010.

### Information

La municipalité de Sainte-Geneviève-de-Batiscan informe que leur plan d'urbanisme entré en vigueur le 2 juillet 2009 est identique à celui adopté le 2 mars dont vous avez déjà reçu copie.

La Mutuelle des municipalités du Québec informe un des réclamants que la municipalité n'a aucune responsabilité suite à un incident survenu sur le territoire de la municipalité.

L'Aréna Optimiste de Sainte-Anne-de-la-Pérade a transmis ses états financiers pour l'exercice se terminant le 31 juillet 2009.

L'Association des pourvoyeurs de pêche aux petits poissons des chenaux inc. a transmis ses états financiers 2008-2009 ainsi que les états prévisionnels 2009-2010.

## 2. Administration générale

### 2.1 Adoption des comptes

2009-12-339

Il est proposé par Yves Vinette, appuyé par Diane Aubut et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver les comptes payés et à payer d'une somme de 399 136,23 \$.

Liste des comptes payés	2 202,44 \$
Liste des comptes à payer	365 750,13 \$
Liste des salaires	31 183,66 \$

Les listes sont conservées dans les archives de la municipalité.

Adoptée.

### 2.2 Argent reçu

Les encaissements pour le mois de novembre 2009 s'élèvent à 23 733,08 \$.

## 3. Période de questions

Des personnes posent des questions d'ordre général (éclairage de rues, stationnement et maintenance de l'aréna, verbalisation chemin Quessy).

Le maire Yvon Lafond informe que le propriétaire de l'immeuble situé au 449, rue Principale s'engage par écrit à entreposer seulement les cabanes qui exigeront des réparations, du bornage de la propriété, de l'installation d'une clôture.

## 4. Demandes diverses

### 4.1 ADIC

Suite à la demande de l'ADIC pour avoir l'accès à la géomatique de la municipalité, après information prise à la MRC des Chenaux, il est dans l'impossibilité de donner ce service puisque seules les municipalités sont reliées

par l'intranet et la MRC ne voit pas dans un avenir rapproché relier autres que les municipalités.

#### **4.2 Symposium de peinture Des fleurs et des jardins 2010**

2009-12-340

Il est proposé par Germaine Leboeuf, appuyé par Mario Charest et résolu à l'unanimité d'accepter de verser un montant de 1 000 \$ à l'organisation du Symposium de peinture Des fleurs et des jardins pour l'année 2010.

QUE le conseil autorise l'utilisation de la salle du Centre communautaire Charles-Henri Lapointe gratuitement et les ressources humaines nécessaires conditionnellement au dépôt à la municipalité des prévisions budgétaires 2010 et les états financiers pour l'année 2009.

Adoptée.

#### **4.3 Comité de gestion de l'Aréna Optimiste**

La demande de soutien financier du Comité de gestion de l'Aréna Optimiste d'une somme de 6 513,75 \$ et un montant de 3 000 \$ pour la réalisation d'une étude pour améliorer l'efficacité énergétique est à l'étude par les membres du conseil; les membres du conseil rencontreront les membres du conseil d'administration de l'aréna le plus rapidement possible.

#### **4.4 Les Grandes Retrouvailles 2010**

2009-12-341

Il est proposé par Yves Vinette, appuyé par Danielle Elliott et résolu à l'unanimité de verser des montants de 2 500 \$ (feux d'artifice) et 1 000 \$ en commandite et les ressources humaines nécessaires conditionnellement au dépôt à la municipalité des prévisions budgétaires 2010 et les états financiers pour l'année 2009.

Adoptée.

#### **4.5 Comité organisateur du Salon de Noël**

2009-12-342

Il est proposé par Danielle Elliott, appuyé par Germaine Leboeuf et résolu à l'unanimité de verser un montant de 150 \$ au comité organisateur du Salon de Noël qui a eu lieu le 6 décembre dernier.

Adoptée.

#### **4.6 Association de soccer Des Chenaux**

2009-12-343

Il est proposé par Danielle Elliott, appuyé par Mario Charest et résolu à l'unanimité que la municipalité s'engage pour l'année 2010 à verser 25 \$ par joueur de soccer suivant l'entente signée avec l'Association de soccer Des Chenaux.

Adoptée.

#### **4.7 Le Compostelle québécois**

2009-12-344

Il est proposé par Diane Aubut, appuyé par Danielle Elliott et résolu à l'unanimité d'accepter que les participants de Compostelle québécois – 2009 soient hébergés pour une nuit au Centre communautaire Charles-Henri Lapointe lors de leur passage le 5 septembre 2010 conditionnellement à ce que la salle soit disponible.

Adoptée.

#### 4.8 **Programme d'assistance individuelle pour les personnes retraitées (Pair)**

2009-12-345

Il est proposé par Mario Charest, appuyé par Danielle Elliott et résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à verser un montant de 200 \$ au programme d'assistance individuelle pour les personnes retraitées (PAIR).

Adoptée.

#### 4.9 **Environnement jeunesse**

2009-12-346

Il est proposé par Yves Vinette, appuyé par Germaine Leboeuf et résolu à l'unanimité d'accepter que l'organisme Environnement Jeunesse soit hébergé pour une nuit au Centre récréatif Jean-Guy Houle lors de leur passage le 15 février 2010 conditionnellement à ce que la salle soit disponible.

Adoptée.

#### 4.10 **Société d'histoire de Sainte-Anne-de-la-Pérade**

Suite à la demande de la Société d'histoire de Sainte-Anne-de-la-Pérade dans le but d'avoir certaines informations concernant le règlement d'affichage en vigueur, le dossier des calvaires et le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, le directeur général et l'inspecteur en bâtiments fixeront une rencontre avec la Société d'histoire suivant les disponibilités.

Le conseiller Yves Vinette se retire de la table du conseil.

#### 4.11 **L'équipe du Centre de pêche Les Grands-pères et du Casse-Croûte Le Poséidon**

CONSIDÉRANT la demande d'utiliser la friteuse et la plaque de cuisson du restaurant de la salle de quilles;

2009-12-347

Il est proposé par Diane Aubut, appuyé par Gilbert Tremblay et résolu à l'unanimité de louer l'équipement décrit ci-dessous pour la saison 2009-2010 au montant de 100 \$ conditionnellement à ce qu'elle soit remise après la saison de la pêche en état d'opération et de propreté et la preuve d'assurance de l'équipement.

Adoptée.

Le conseiller Yves Vinette reprend son siège et insiste pour informer qu'il n'a pas participé à la discussion lors de la rencontre préparatoire.

### 5. **Bureaux municipaux**

Suite à l'adoption de la résolution numéro 2009-11-322, la municipalité a demandé une extension au protocole d'entente sur la date pour terminer les travaux d'aménagement des bureaux municipaux et le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire informe qu'il n'est pas nécessaire de changer la date de la fin des travaux prévue au protocole d'entente.

### 6. **Calendrier 2010 des séances du conseil**

CONSIDÉRANT que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE,

2009-12-348

Il est proposé par Mario Charest, appuyé par Diane Aubut et résolu à l'unanimité :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2010, qui se tiendront le lundi et qui débuteront à 19 h 30 :

- 11 janvier	- 1 <sup>er</sup> février	- 1 <sup>er</sup> mars	- 6 avril
- 3 mai	- 7 juin	- 5 juillet	- 2 août
- 7 septembre	- 4 octobre	- 1 <sup>er</sup> novembre	- 6 décembre

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général et secrétaire-trésorier, conformément à la loi qui régit la municipalité.

Adoptée.

#### 7. Réaffectation budgétaire

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement 2008- de ce conseil concernant le suivi budgétaire;

2009-12-349

Il est proposé par Diane Aubut, appuyé par Danielle Elliott et résolu à l'unanimité que le budget de l'année en cours soit ainsi modifié :

Dépenses	Variation budgétaire + ou –
Application de la loi	(4 600) \$
Évaluation	6 490 \$
Police	4 124 \$
Autres	46 \$
Circulation et stationnement	80 \$
Purification et traitement	(28 361) \$
Réseaux distribution d'eau	26 475 \$
Assainissement des eaux	20 585 \$
Réseaux d'égouts	5 288 \$
Logement social	401 \$
Aménagement, urbanisme et zonage	919 \$
Centre récréatif	7 149 \$
<b>Total</b>	<b>38 597 \$</b>
<b>Revenu</b>	
Taxes	(15 903) \$
Intérêts	(2 006) \$
Droits mutations	(6 188) \$
Sécurité publique	(3 500) \$
Aménagement, urbanisme et développement	(11 000) \$
<b>Total</b>	<b>(38 597) \$</b>
Vérification	0 \$

Adoptée.

#### 8. Génératrice

2009-12-350

Il est proposé par Yves Vinette, appuyé par Danielle Elliott et résolu à l'unanimité d'entériner la décision d'acquérir une génératrice de 2 800 watts au coût de 875,94 \$, taxes incluses.

Adoptée.

9. **Adoption du règlement numéro 2009-277 abrogeant le règlement numéro 397 relatif à l'enlèvement des matières résiduelles**

ATTENDU que par la résolution 2009-08-240, la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade assujetti son territoire la compétence de la MRC des Chenaux à l'égard de la collecte et le transport des ordures ménagères non valorisables à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2010;

ATTENDU que la municipalité avait adopté le règlement numéro 397 relativement à l'enlèvement des ordures ménagères;

ATTENDU l'avis de motion présenté le 3 août 2009;

EN CONSÉQUENCE,

2009-12-351

Il est proposé par Danielle Elliott, appuyé par Mario Charest et résolu unanimement :

QUE le règlement numéro 2009-277 soit adopté et qu'il y soit ordonné et statué ce qui suit : qu'à compter du 31 décembre 2009, le règlement numéro 397 est abrogé.

Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Adoptée.

10. **Prévisions budgétaires 2010 de l'Office municipal d'habitation**

2009-12-352

Il est proposé par Yves Vinette, appuyé par Danielle Elliott et résolu à l'unanimité d'accepter les prévisions budgétaires 2010 de l'Office municipal d'habitation de Sainte-Anne-de-la-Pérade présentant les revenus et les dépenses suivants :

Revenus

Loyers et revenus de location et autres 134 263

**Total des revenus 134 263**

Dépenses

Administration 13 345

Conciergerie et entretien 22 476

Énergie, taxes, assurances, sinistres 60 181

Remplacement, améliorations/modernisation 41 750

Financement 81 962

Services à la clientèle 6 377

**Total des dépenses 226 091**

Déficit (surplus) 91 828

Contributions

Société d'Habitation du Québec 82 645

Municipalité 9 182

Adoptée.

**11. Prévisions budgétaires 2010 de la Bibliothèque municipale Armand-Goulet**

2009-12-353

Il est proposé par Danielle Elliott, appuyé par Yves Vinette et résolu à l'unanimité d'accepter les prévisions budgétaires 2010 de la Bibliothèque municipale Armand-Goulet avec des revenus de 6 625 \$ et des déboursés de 6 625 \$; la contribution municipale sera de 6 175 \$.

Adoptée.

**12. Prévisions budgétaires 2010 de la Corporation de transport adapté de Fran-Che-Mont**

ATTENDU que la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade désire se prévaloir des dispositions des articles 536 à 539 du Code municipal pour accorder une subvention à la Corporation de transport adapté de Fran-Che-Mont et conclure une entente relative à l'exploitation d'un service de transport adapté sur et à l'extérieur de son territoire, pour les personnes handicapées;

2009-12-354

Il est proposé par Germaine Leboeuf, appuyé par Yves Vinette et résolu à l'unanimité que cette entente est conditionnelle à l'acceptation des prévisions budgétaires 2010 par le ministère des Transports du Québec, lesquelles sont annexées à la présente pour en faire partie comme si elles étaient ici au long reproduites;

Que le budget total pour la 21<sup>e</sup> année d'opération est estimé à 301 241 \$, le coût estimé pour le transport adapté est de 246 849 \$ et que la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade autorise, à même le fonds d'administration générale, le versement d'une subvention à la Corporation de transport adapté de Fran-Che-Mont au montant 4 887 \$ pour une période d'un an, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 31 décembre 2010;

Que le Conseil accepte de verser sa quote-part au même titre que l'ensemble des municipalités participantes, ce qui représente 20 % du montant des prévisions budgétaires, et ce, à la condition que le ministère des Transports du Québec accepte cesdites prévisions;

Que la municipalité mandataire en accord avec l'ensemble des municipalités participantes au transport adapté, soit la Municipalité de Mont-Carmel et qu'à ce titre elle devienne l'interlocutrice auprès du ministère des Transports du Québec et nomme un délégué qui siège sur le conseil d'administration de la Corporation de transport adapté de Fran-Che-Mont;

Que le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier sont autorisés à signer ladite entente, pour et au nom de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade avec la Corporation de transport adapté de Fran-Che-Mont.

Adoptée.

Le directeur général et secrétaire-trésorier prendra des informations pour savoir la date de l'assemblée générale.

**13. Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil**

Conformément à l'article 357 de la loi sur les élections et référendums dans les municipalités, tous les élus municipaux ont déposé, la formule de déclaration des intérêts pécuniaires dûment complétée.

**14. Adoption du règlement numéro 2009-280 autorisant la conclusion d'une entente modifiant l'entente relative à la Cour municipale commune de la Ville de Trois-Rivières**

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné lors de la séance du conseil tenue le 9 novembre 2009;



EN CONSÉQUENCE,

2009-12-355

Il est proposé par Germaine Leboeuf, appuyé par Diane Aubut et résolu unanimement :

Que le règlement numéro 2009-280 soit adopté par le conseil de la municipalité et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit :

Article 1

La Ville de Trois-Rivières autorise la conclusion d'une entente modifiant l'Entente relative à la cour municipale commune entre la Ville de Trois-Rivières, la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade afin notamment de permettre la MRC des Chenaux de soumettre son territoire à la compétence de la cour.

Article 2

Le Maire et le Directeur général et secrétaire-trésorier sont autorisés à signer ladite entente laquelle est jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante comme si elle était ici au long reproduite.

Article 3

Le règlement abroge les règlements numéro 1994-089.

Article 4

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adoptée.

**15. Facturation Groupe CLR**

CONSIDÉRANT que par la résolution numéro 2009-08-245, la municipalité a fait parvenir une facture à Groupe CLR suite à une sortie d'incendie, le 16 juillet dernier;

CONSIDÉRANT les explications données par le coordonnateur du Groupe CLR;

2009-12-356

Il est proposé par Mario Charest, appuyé par Danielle Elliott et résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à annuler ladite facture.

Adoptée.

**16. Avis de motion au règlement numéro 2009-281 fixant les taux des taxes et des tarifs pour l'exercice financier 2010 et les conditions de leur perception**

La conseillère Danielle Elliott donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance le règlement numéro 2009-281 fixant les taux des taxes et des tarifs pour l'exercice financier 2010 et les conditions de leur perception.

**17. Avis de motion au règlement d'emprunt numéro 2009-282 concernant les mises aux normes de l'eau potable**

La conseillère Germaine Leboeuf donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance le règlement numéro 2009-282 concernant les mises aux normes de l'eau potable.

**18. Séances extraordinaires du 21 décembre 2009**

Le maire Yvon Lafond informe qu'il y aura deux séances extraordinaires, le 21 décembre prochain, à compter de 19 heures, au Centre communautaire Charles-Henri Lapointe dont la première séance sera pour l'adoption des prévisions budgétaires 2010.

**19. Rémunération et traitement des élus**

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'adoption du règlement numéro 96-154, il était décrété le traitement, la rémunération et le remboursement des dépenses des élus municipaux;

CONSIDÉRANT qu'à l'article 4, il était inscrit que la rémunération peut être indexée ou non par résolution;

2009-12-357

Il est proposé par Diane Aubut, appuyé par Yves Vinette et résolu à l'unanimité d'indexer la rémunération et le traitement des élus pour l'année 2010 suivant l'indexation du coût de la vie de statistique du Québec sur une moyenne de douze mois.

Adoptée.

**20. Emprunt logements abordables (2004-228)**

CONSIDÉRANT que la municipalité a adopté le règlement numéro 2004-228 décrétant un emprunt de 63 600 \$ pour la réalisation de logements abordables dans le cadre du programme Logement abordable Québec – Volet privé;

CONSIDÉRANT qu'un promoteur a réalisé une partie du projet soit le dossier numéro 2008-001;

CONSIDÉRANT que la municipalité a émis un chèque au montant de 52 800 \$ pour la réalisation de 4 logements;

2009-12-358

Il est proposé par Mario Charest, appuyé par Yves Vinette et résolu à l'unanimité d'autoriser le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer le contrat de prêt à terme entre Caisse Desjardins du Sud des Chenaux et la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade.

Adoptée.

**21. Entente entre le Club Optimiste et la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade**

Les membres du conseil rencontreront les membres du conseil d'administration de l'aréna le plus rapidement possible.

**22. Demande à la MRC Des Chenaux**

2009-12-359

Il est proposé par Diane Aubut, appuyé par Yves Vinette et résolu à l'unanimité de demander à la MRC Des Chenaux de modifier le schéma d'aménagement afin d'y inclure deux dérogations mineures en zone inondable pour l'aménagement de virées à l'Île-du-Sable Ouest et Île-du-Grand Est.

Adoptée.

**23. Mandat arpenteur-géomètre**

2009-12-360

Il est proposé par Danielle Elliott, appuyé par Mario Charest et résolu à l'unanimité de mandater monsieur Maurice Champagne, arpenteur-géomètre pour prendre les cotes des deux terrains situés à l'Île-du-Grand Est et localiser les lignes de propriété des terrains dans le but d'y aménager une virée.

Adoptée.

#### 24. Formation officiers

2009-12-361

Il est proposé par Diane Aubut, appuyé par Yves Vinette et résolu à l'unanimité d'autoriser les crédits nécessaires pour la formation des quatre officiers du service d'incendie qui aura lieu en l'année 2010; les frais d'inscription et les dépenses encourues seront payés par la municipalité suivant les pièces justificatives.

Adoptée.

#### 25. Rapport de comités

Le maire Yvon Lafond donne de l'information concernant les prévisions budgétaires de la MRC des Chenaux, de sa nomination au conseil d'administration du CLD et de la CAPSA et d'une réunion de l'ADIC à laquelle il a assisté.

Le conseiller Gilbert Tremblay donne de l'information concernant la demande des pompiers et pratique incendie faite au 400, Petit Sainte-Marie.

La conseillère Danielle Elliott donne de l'information concernant la rencontre qu'elle a eu avec le directeur des loisirs, de la vie communautaire et de l'aréna et d'une rencontre qu'elle fixera en janvier ou février prochain avec les responsables de la bibliothèque municipale.

La conseillère Diane Aubut donne de l'information concernant la rencontre du conseil d'administration du Manoir Madeleine-de-Verchères et du projet que le manoir soit cité patrimonial.

Le conseiller Mario Charest informe de la diffusion de la 2<sup>e</sup> édition du journal La Dépêche.

Le conseiller Yves Vinette donne de l'information concernant la rencontre qu'il a eu avec le conseiller Gilbert Tremblay et le directeur général et secrétaire-trésorier.

La conseillère Germaine Leboeuf donne de l'information sur la pratique des pompiers à l'OMH.

#### 26. Autres sujets

#### 27. Période de questions

Des personnes posent des questions d'ordre général (capacité des puits à Saint-Prosper et prévisions budgétaires 2010).

#### 28. Clôture de la séance

2009-12-362

L'ordre du jour étant épuisé, Germaine Leboeuf propose, appuyée par Mario Charest et résolu à l'unanimité que la présente séance est levée à 21 h 08.

Adoptée.

---

Yvon Lafond,  
Maire

---

René Roy,  
Directeur général et secrétaire-trésorier